

APPEL DE PROPOSITIONS

Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant - 7e édition
24 au 29 juin 2018, Université de Moncton, Canada

Éducation et petite enfance : les tout-petits et leurs droits à la lumière des articles 28 et 29 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*.

Depuis 2012, le Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant se veut un forum incontournable de renforcement des expertises. Le Cours s'adresse à quiconque possède un intérêt pour les droits de l'enfant et les professionnels œuvrant auprès des enfants toutes disciplines confondues. En outre, le Cours d'été permet de renforcer les capacités nationales de défense des droits de l'enfant, comme l'atteste d'ailleurs, la participation croissante d'acteurs institutionnels tels que les défenseurs des enfants et des jeunes, les médiateurs, les barreaux et les corps professionnels dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection de l'enfance et autres. Sa formule procure ainsi l'occasion de multiplier les échanges.

En suivi de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et des gouvernements de la Francophonie se tenant au Nouveau-Brunswick (CONFEMEN) en 2018, la 7e édition du Cours d'été, portera sur la petite enfance et le droit à l'éducation. À cette occasion, le Cours d'été examinera ce qui peut être fait pour mieux promouvoir l'apprentissage et le développement des jeunes enfants. Il portera spécifiquement sur la reconnaissance de jeunes enfants comme sujets de droits par les États parties.

Selon le Comité des droits de l'enfant, la petite enfance est la période entre la naissance et environ l'âge de huit ans¹. Cette définition, d'un contexte à l'autre, peut varier et est souvent diminuée à l'âge de 4 ans. Or, toujours selon le Comité relatif aux droits de l'enfant, cette période comprend la période préscolaire et scolaire².

De plus, à l'occasion du Sommet des Nations unies portant sur le développement durable en septembre 2015, l'objectif 4 des dix-sept objectifs pour transformer notre monde se libellait comme suit : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités

¹ Comité des droits de l'enfant, Observation générale No 7 mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance, CRC/C/GC/7/Rev.1 (2005) au para 4.

² Ibid.

d'apprentissage tout au long de la vie et s'attardait à l'atteinte de l'égalité et de l'accès à l'éducation universelles à tous les niveaux de l'éducation³. En outre, l'UNESCO précise que l'éducation et la protection de la petite enfance vont au-delà de la préparation à l'école pour viser le «développement holistique des besoins sociaux, émotionnels, cognitifs et physiques d'un enfant, afin de bâtir une base large et solide de son bien-être et de son apprentissage tout au long de la vie»⁴. L'éducation et la protection de la petite enfance favorisent également une intervention précoce afin de permettre à l'ensemble des professionnels concernés de mieux détecter les problèmes liés au développement⁵ afin de répondre aux besoins particuliers des enfants et des familles.

Dans ce contexte, il est pertinent de s'interroger sur les approches de la petite enfance qui favorise le plein développement des enfants et le respect de leurs droits sans discrimination aucune. Dans ce cadre, il importe de ne pas ignorer l'importance d'un encadrement éducatif adapté incluant tous les enfants dès leur plus jeune âge. À l'aune du principe de non-discrimination, les échanges porteront notamment sur l'accès des enfants aux services éducatifs de qualité de manière holistique en portant une attention particulière aux enfants en difficulté et vivant en situation de pauvreté, aux enfants immigrants ou réfugiés, aux enfants autochtones et aux enfants porteurs de handicaps. Les échanges s'intéresseront notamment au contexte familial et social des populations marginalisées afin d'apprécier le rôle de l'éducation à la petite enfance et l'élaboration de politiques et programmes centrés sur le respect des droits de ces enfants.

Le Cours d'été sera une occasion unique de réunir des professionnels directement en lien avec la petite enfance issus du domaine de la santé, du social, de l'éducation ou du juridique. Ce forum sera un échange pluridisciplinaire sur les droits de la petite enfance. Nous encourageons notamment les intervenants de première ligne comme les éducateurs et éducatrices à la petite enfance à participer. Tous les professionnels concernés et chercheurs sont invités à traiter le sujet en fonction des thèmes généraux ci-dessous.

³ Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie En ligne à <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/education/>

⁴ Éducation et protection de la petite enfance, UNESCO en ligne à <http://fr.unesco.org/themes/education-protection-petite-enfance>

⁵UNESCO, Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4, Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, ED-2016/WS/28, au para 35.

1. L'universalité et la réalisation des droits de la petite enfance dans les services éducatifs

La reconnaissance de la petite enfance comme une phase déterminante pour le bon déroulement et la reconnaissance des tout-petits comme sujets de droits doivent être au cœur des préoccupations des États. Il faut constater qu'une place peu satisfaisante est accordée aux jeunes enfants en tant que titulaires de droits. En ce qui a trait à l'éducation, au Canada, par exemple, les prestataires des services de garde et de services éducatifs prennent différentes formes de province en province et nombre de problématiques sont à soulever. Tous les enfants ont-ils accès à un système de garde universel de qualité, quel que soit le statut économique de leurs parents ? Comment l'accompagnement du développement de l'enfant et l'accompagnement de sa famille sont-ils valorisés dans les services de garde éducatifs. Comment s'opère la transition entre la période préscolaire et la période scolaire ? Dans le contexte d'atteinte de l'égalité et de qualité des services offerts aux enfants, les communications pourront s'attarder aux politiques publiques, suivi et évaluation des programmes, à la formation du personnel au Canada comme ailleurs.

Les propositions de communication peuvent aussi traiter des mécanismes à mettre en place pour respecter les droits des enfants présentant des besoins particuliers, dans la phase préscolaire et scolaire. Quelles sont les approches pédagogiques innovantes ou à souligner ainsi que les programmes spéciaux pour permettre à tous les enfants d'accéder à l'éducation dans une perspective inclusive ? Les propositions d'interventions s'intéressant aux modèles de services éducatifs à la petite enfance dans le contexte formel ou informel, au Canada et dans le monde, à leur implantation, aux défis ou succès rencontrés sont particulièrement encouragées.

Les interventions peuvent également s'attarder aux approches théoriques, aux curriculums scolaires et préscolaires ainsi qu'aux outils en la matière ou aux portraits statistiques.

2. Le droit à l'éducation et le droit des tout-petits de se livrer librement au jeu.

Le Comité des droits de l'enfant soulignait l'insuffisance d'attention que les États parties et autres parties concernées portent à la mise en œuvre des dispositions de l'article 31 de la Convention⁶, qui reconnaît à

⁶ Comité des droits de l'enfant, Observation générale no 17 (2013) sur le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de

l'enfant «le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique»⁷. Selon le Comité des droits de l'enfant, «les activités ludiques et récréatives sont essentielles à la santé et au bien-être des enfants et favorisent la créativité, l'imagination, la confiance en soi, le sentiment d'être à la hauteur, ainsi que la force et les compétences physiques, sociales, cognitives et émotionnelles»⁸. Au Canada, l'*Énoncé de position sur le jeu actif en plein air* de 2015⁹ et la Charte canadienne sur le jeu libre des enfants lancé récemment par IPA Canada¹⁰ sont des efforts encourageants pour accorder une plus grande importance à ce domaine des droits de l'enfant et serviront de tremplin pour les échanges durant le cours d'été.

Cependant, le recours au jeu est-il réellement envisagé comme l'exercice d'un droit lorsque tous les jeunes enfants n'ont pas la possibilité d'agir, de jouer et d'interagir dans un environnement, favorable, stimulant, sécuritaire et conçu pour eux ? Comment les jeux en plein air peuvent-ils favoriser l'autonomie dans la petite enfance ? Quelles sont les politiques et stratégies à mettre en place pour assurer le respect de ce droit et l'accès des enfants aux activités culturelles et récréatives ? Comment ce droit est respecté pour les enfants des communautés autochtones et minoritaires ? Quels sont les outils et bonnes pratiques permettant le plein exercice de ce droit dans différents contextes que ce soit pour les enfants vivant dans la pauvreté, les enfants porteurs d'un handicap ou placés en institution ? Les propositions s'attardant à l'environnement scolaire, parascolaire, préscolaire, mais également dans les institutions de la protection de l'enfance ou de la santé, aux infrastructures, au matériel didactique sont particulièrement recherchées.

3. Pédiatrie sociale et le droit à l'éducation des tout-petits.

Le droit à la vie, à la survie et au développement des jeunes enfants exige des États parties de prendre toutes les mesures possibles en matière de soins périnataux, de réduire la mortalité infanto-juvénile afin

se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique (art. 31), CRC/C/GC/17 (2013) à la p 1.

⁷ *Convention relative au droit de l'enfant*, art 31.

⁸ Comité des droits de l'enfant, Observation générale no 17 à la p 2.

⁹ Tremblay, M., Gray, C., et al Énoncé de position sur le jeu actif en plein air, *Int. J. Environ. Res. Public Health* 2015, 12(6), 6475–6505 <https://www.participation.com/fr-ca/leadership-%C3%A9clair%C3%A9/recherches/position-sur-le-jeu-actif-%C3%A0-l%E2%80%99ext%C3%A9rieur>

¹⁰ Disponible prochainement sur le site de IPA Canada <http://ipacanada.org/>

de garantir le bon développement des enfants¹¹. Les mesures doivent également assurer le bien-être sur le plan psychosocial selon le Comité relatif aux droits de l'enfant¹².

Tous les enfants ont droit à des soins, à une alimentation saine, à un soutien affectif et un niveau de vie adéquat à leur plein épanouissement. La discrimination contre les enfants vivant en milieu défavorisé réduit les perspectives d'épanouissement de ces derniers et leur qualité de vie. Dans ce contexte, le Cours d'été proposera notamment un bloc complet d'étude sur le thème de la pédiatrie sociale et au rôle du médecin et du personnel médical et psycho-social dans la mise en œuvre des droits des enfants. La pédiatrie sociale est un modèle de médecine sociale intégrée qui propose un accompagnement sur les plans médical, juridique et psychosocial. La Fondation du Dr Julien notamment au Québec a agi comme un leader sur ce plan au Canada. Ce forum d'échange permettra de faire le point sur les pratiques innovantes en matière de pédiatrie sociale et sur l'appui que la pédiatrie sociale peut offrir à la mise en œuvre des droits de scolarisation des tout-petits. Dans ce cadre, les communications adressant les bonnes pratiques, au Canada et ailleurs, sont recherchées.

4. Thèmes variés

Les thèmes décrits plus haut ne se prétendent en aucun cas exclusifs. Par conséquent, un nombre limité de propositions pourrait aborder d'autres aspects, pourvu que celles-ci cadrent avec le sujet général du Cours d'été, tel que décrit ci-dessus.

Types de communications

Les propositions de communication doivent préciser le format retenu. Quatre options sont possibles.

- **Table ronde** : D'une durée entre 1 h à 3 h, elle permette la présentation de communication par plusieurs conférenciers et portant sur une problématique précise. Vous devez soumettre un titre, un résumé des interventions ainsi que le nom des autres intervenants la durée souhaitée en tenant compte des périodes de discussions et du nombre d'intervenants.
- **Présentation orale** : la durée des communications (entre 20 et 30 minutes) est déterminée par les membres du comité organisateur en fonction du nombre de communications reçues

¹¹ Comité des droits de l'enfant, Observation générale No 7 au para 10.

¹² *Ibid.*

- **Atelier** : les ateliers (entre 60 et 90 minutes) portant sur l'utilisation d'un outil, d'une pratique ou une approche sont plus pratiques avec un sous-groupe de participants.
- **Communication par affiche** : cette option donne la possibilité de présenter des résultats de recherche, une approche, un outil ou une pratique sous forme d'affiche. Les dimensions de l'affiche ne doivent pas dépasser 60 cm x 120 cm (2pi x 4pi) en format portrait ou 120 cm x 60 cm (4pi x 2pi) en format paysage. Vous devez soumettre un résumé de votre communication par affiche avant le 31 janvier 2018.

Modalités de soumission et possibilité de publication

Les personnes qui désirent soumettre une proposition afin de faire une présentation orale dans l'une des deux langues officielles du Nouveau-Brunswick et du Canada sont invitées à le faire.

Les propositions (une demi-page maximum) doivent être accompagnées d'une courte biographie (250 mots maximum) et d'une photo envoyée dans un document Word ou PDF séparé. Votre proposition de communication (document en format Word ou PDF) ne doit pas contenir des éléments permettant de vous identifier. Veuillez indiquer le sujet de réflexion que vous aurez choisi (1, 2, 3, ou autre thème) ainsi que le type de communication souhaité. Veuillez également indiquer si vous souhaitez publier votre communication dans la Revue de Moncton, un débouché publicitaire à l'issue du Cours d'été. Les directives de publication seront remises aux auteurs dont la participation est confirmée.

Veuillez envoyer vos propositions à Sarah Dennene sarah.dennene@qnb.ca, directrice adjointe du Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant, d'ici le 31 janvier 2018. Les propositions seront analysées par le comité organisateur et évaluées selon leur aptitude à enrichir le dialogue. Les personnes responsables des propositions retenues seront avisées avant la mi-mars 2018.